

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Tiphonie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Isabelle DUFRENNE
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED

SÉANCE : le 30 novembre 2021

Délibération n° : 21-11-20

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n°2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21-04-07 du 8 avril 2021,

VU la délibération n°21-09-13 du 21 septembre 2021,

CONSIDÉRANT qu'en séance du 8 avril 2021, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2021.

CONSIDÉRANT que néanmoins, des ajustements de crédits sont à opérer aussi bien en dépenses qu'en recettes, puisque des opérations prévues au budget sont reportées ou annulées, alors que de nouveaux besoins sont apparus, ce qui nous conduit aujourd'hui à ajuster le budget primitif 2021.

CONSIDÉRANT qu'une DM n°1 a été adoptée par délibération n°21-09-13 du 21 septembre 2021 et qu'il est proposé une DM n°2 comme suit :

Sur l'investissement :

La subvention d'investissement du département (ADVB) pour la vidéoprotection a été notifiée pour un montant de 124 092 €
Des dépenses supplémentaires seront inscrites :

- ✓ au chapitre 21 :
- 124 092 € pour la vidéoprotection
- 84 420 € pour les travaux du CCAS
- ✓ au chapitre 23 :
- 2 580 € pour l'étude de la réfection de voirie rue Jean Jaurès

CONSIDÉRANT qu'afin d'équilibrer cette section d'investissement, une réduction de 14 000 € sera effectuée sur le chapitre 21 et 73 000€ sur le chapitre 23.

Sur le fonctionnement :

Suite à un contrôle de la DRFIP, le comptable public nous a demandé d'annuler des mandats et de les réémettre sur le compte 62876 à savoir :

- ❖ La location du serveur CIV par la CAVM est désormais considérée comme de la prestation de service et non comme de la location,
- ❖ Les conseillers énergie et DPO de la CAVM passent également en prestation de service et non en mise à disposition de personnel.

CONSIDÉRANT que de ce fait, il convient :

- ✓ Chapitre 011 :
 - de réduire le compte 6135 de 2 500 €
 - d'inscrire 7 700 € au compte 62876
- ✓ Chapitre 012 :
 - diminuer les charges de personnel inscrites au compte 6218 de 5 200 €
- ✓ Chapitre 68
 - Basculer 50 000€ du compte 6865 au compte 6815 afin d'être en conformité avec la délibération de constitution de la provision.

CONSIDÉRANT la présentation en commission finances réunie le 23 novembre 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°2 selon le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 06/12/2021
 Reçu en préfecture le 06/12/2021
 Affiché le 
 ID : 059-215904590-20211206-21_11_21-DE

SÉANCE : le 30 novembre 2021

Délibération n° : 21-11-20

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n°2

| INVESTISSEMENT | | | |
|--|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
| DÉPENSES | | RECETTES | |
| Chap 21 Immos corporelles | | Chap 13 Subventions d'investissement | |
| 21312 Bâtiments scolaires | - 3 500,00 | 1333 Départements | 124 092,00 |
| 21318 Autres bâtiments publics | - 10 500,00 | | |
| 2135 Installations générales, agencements, aménagements des comm. | 84 420,00 | | |
| 2155 Autres immobilisations corporelles | 124 092,00 | | |
| Chap 23 Immo en cours | | | |
| 2313 Constructions | - 73 000,00 | | |
| 2315 Installations, matériel et outillage techniques | 2 550,00 | | |
| TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT | 324 092,00 | TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 124 092,00 |
| FONCTIONNEMENT | | | |
| DÉPENSES | | RECETTES | |
| Chap 011 Charges à caractère général | | | |
| 6135 Locations mobilières | - 2 500,00 | | |
| 6276 Au GIP* de rattachement | 7 200,00 | | |
| Chap 012 Charges de personnel | | | |
| 6219 Autre personnel titulaire | - 5 200,00 | | |
| Chap 08 Dotations aux provisions (seul budgetaire) | | | |
| Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant | 59 000,00 | | |
| 6355 Dotations aux provisions pour risques et charges financières | 59 000,00 | | |
| TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT | - | TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | - |

* GIP = Groupements à finalité propre

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
 Pour extrait certifié conforme


 Le Maire
 Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
 Secrétariat Général

Acte affiché le : **06 DEC. 2021**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr


 Le Maire
 Sandrine GOMBERT

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le



ID : 059-215904590-20211206-21_11_21-DE